APRÈS ART. 4 N° AS189

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Non soutenu

AMENDEMENT

N º AS189

présenté par M. Ruffin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Les salaires du secteur privé sont indexés sur l'évolution du patrimoine des cinq cents fortunes françaises.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le dernier classement Challenges, le patrimoine des 500 fortunes françaises a dépassé les 1000 milliards d'euros, soit +315 % depuis 2010. Cet amendement vise donc à indexer les salaires sur l'évolution du patrimoine des 500 fortunes françaises.